

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire tenue le 6 mai 2010, à 19 h 30, au
47, rue de l'Église à Lac-des-Seize-Îles.

Sont présents : Luc Lamond, maire
Denis Charlebois, conseiller siège no 1
George Calder, conseiller siège no 2
Françoise Tassé, conseillère siège no 3
Richard Lessard, conseiller siège no 5
France Robillard Pariseau, conseillère siège no 6

Est absent : René Pelletier, conseiller siège no 4

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur
Luc Lamond. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron, est
aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire est ouverte à 19h30 par le maire Luc Lamond, la directrice
générale Luce Bergeron fait fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour.

Proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.05.75

D'ACCEPTER l'ordre du jour, tel que présenté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance du procès-verbal de la
séance ordinaire du 10 avril 2010.

Proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité :

CM 2010.05.76

D'ACCEPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 avril
2010.

➤ La conseillère Françoise Tassé a reçu et pris connaissance du procès-verbal
d'avril 2010, elle est en accord avec les décisions.

4. QUESTION D'ORDRE FINANCIER

A) APPROBATION DES COMPTES

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance de la liste des comptes
mensuels.

Proposé par le conseiller George Calder et résolu à l'unanimité :

CM 2010.05.77

QUE le registre des comptes se référant aux nos de chèque 9349 à 9391 les dépôts de salaire et le bordereau de transmission totalisant la somme de 55 301,82\$ soient et sont acceptés. En conséquence, il est ordonné de procéder au paiement des dits comptes.

B) ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Les membres du conseil ont reçu un état des revenus et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2010, à titre d'information.

5. AFFAIRES NOUVELLES ET / OU À SUIVRE

a) RENOUELEMENT POLICE D'ASSURANCE MUNICIPALE

Considérant que la municipalité a reçu le renouvellement des assurances municipales de la Mutuelle des municipalités du Québec ;

Considérant que le montant du renouvellement totalise la somme de 10 382.00\$;

Il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.05.78

D'AUTORISER la directrice générale, Luce Bergeron à transmettre un chèque de 10 382\$ à l'ordre de la Mutuelle des Municipalité du Québec pour la période du 1^{er} juin 2010 au 1 juin 2011.

b) AUTORISATION PAIEMENT – SIGNOTECH

Considérant que la municipalité a commandé les numéros civiques pour le territoire de la municipalité au mois d'octobre 2008 et que la commande a été livrée en mars 2009 ;

Considérant que la municipalité a obtenu un crédit de 5% représentant un montant de 697,09\$, pour les inconvénients ;

Par ces faits, il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.05.79

D'AUTORISER la directrice générale, Luce Bergeron à transmettre un chèque de 11 654,68\$ à l'ordre de Signotech Inc. pour le paiement complet de la facture numéro 36012 au montant de 12 351,77\$ et du crédit numéro 41314.

c) SYSTÈME DE SÉCURITÉ – CENTRE MARCEL – TASSÉ

Considérant que le Centre Marcel-Tassé doit être efficacement protégé contre les entrées par infractions et que l'accès à l'établissement pourra être plus facilement géré ;

Considérant que le système de sécurité actuel est désuet et ne permet pas de protégé convenablement l'établissement ;

Il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.05.80

DE mandater la directrice générale, Luce Bergeron à rencontrer une firme spécialisée dans le domaine afin d'obtenir des propositions pour un plan de protection du Centre Marcel-Tassé pour la préparation du budget 2011.

d) SYSTÈME D'ENREGISTREMENT DE SÉCURITÉ – DONNÉES MUNICIPALES

Considérant qu'il est impératif de garantir à la municipalité un système d'archivage des ses données numériques sécurisé ;

Il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.05.81

DE mandater la directrice générale, Luce Bergeron à rencontrer une firme spécialisée dans le domaine afin d'obtenir des propositions d'organisation et de coût de façon à faciliter la préparation du budget 2011.

e) REMISE DE 5 % - RETENU AU CONTRAT 2009-2010

Considérant que la municipalité a retenu un montant de 1023.75\$ sur le contrat de l'entrepreneur Bernard Bissonnette entrepreneur général Inc. selon l'article 15.1 du contrat de déneigement, sablage et déglçage de la partie sud de la Municipalité pour l'hiver 2009-2010 ;

Considérant que la municipalité a retenu un montant de 1263.95\$ sur le contrat de l'entrepreneur Garage Gémont Inc. selon l'article 15.1 du contrat déneigement, sablage et déglçage de la partie Village de la Municipalité pour l'hiver 2009-2010 ; (*réclamation pour le 50 rue Brin 500\$ borne*)

Considérant que l'inspecteur municipal, Hakim Hani à procéder à l'inspection des lieux et qu'il a préparé et signé un document recommandant de libérer la retenu ;

Il est proposé par le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.05.82

D'AUTORISER la directrice générale, Luce Bergeron à préparer un chèque au montant de 1 023,75\$ à l'ordre de Bernard Bissonnette entrepreneur général Inc. et de préparer un chèque au montant de 1 263,95\$ \$ à l'ordre de Garage Gémont Inc. en remboursement de la retenue annuelle de 5%, tel que mentionné ci-dessus.

f) DEMANDE DE SOUMISSION – REFECTION DE LA RUE CHARTIER

Considérant que le conseil municipal a l'intention de faire la réfection de la rue Chartier ;

Considérant qu'un plan de localisation et de piquetage de la rue Chartier seront effectués par un arpenteur-géomètre, dans un premier temps ;

Considérant que la réfection de la rue Chartier consistera à faire l'excavation d'un fossé, la mise en place de trois (3) ponceaux et d'un bassin de rétention, l'enlèvement de l'asphalte existant et le pavage de la rue tel que mentionné dans un devis préparé par l'inspecteur municipal, Hakim Hani ;

Il est proposé par le conseiller George Calder et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.05.83

D'AUTORISER la directrice générale, Luce Bergeron à faire des demandes de soumission par invitation pour le plan de localisation et le piquetage de la rue Chartier auprès de trois (3) arpenteurs géomètres et des demandes de soumissions par invitation auprès de trois (3) entrepreneurs pour la réfection de la rue Chartier.

Les soumissions seront présentées lors de la prochaine séance ordinaire du conseil ou d'une séance spéciale.

h) ACHAT D'UN PROJECTEUR

Considérant que l'achat d'un projecteur facilitera le travail et permettra de réduire en plusieurs cas l'utilisation du papier ;

Considérant que le projecteur pourra être utilisé à divers occasions ;

Considérant que l'utilisation d'un projecteur favoriserait la confidentialité des informations nécessaires à certaines prises de décisions ;

Considérant qu'après étude des différents modèles actuels sur le marché, nous avons retenu le modèle DLP XGA avec une résolution de 1 024 X 768 de marque BENQ;

Il est proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.05.84

DE mandater la directrice générale, Luce Bergeron à faire l'achat d'un projecteur au montant approximatif de 900\$ chez Bureau en Gros.

h) PLAN DU PAVILLON- Fonds de diversification

Considérant que l'inspecteur municipal, Hakim Hani, à procéder une demande de soumission par invitation auprès de trois (3) fournisseurs identifiés lors de la dernière séance du conseil ;

Considérant que deux (2) des trois (3) soumissionnaires ont répondu négativement à notre invitation ;

Considérant que la firme Jean-Marc Coursol architecte nous a déposé une offre de services professionnels en architecture ;

Considérant que l'offre de service no 10-189 s'élève à un montant de 8 200\$ taxes en sus, et les frais de kilométrage seront facturés à 0.40\$ /km ;

Considérant que l'inspecteur municipal, Hakim Hani, a analysé l'offre de service numéro 10-189 de la firme Jean-Marc Coursol architecte et la considère conforme à la demande ;

Considérant que la réalisation de ce projet fait partie du plan de remise en valeur du milieu villageois ;

Il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.05.85

DE mandater la directrice générale, Luce Bergeron à compléter et signer les formulaires requis pour déposer une demande de financement dans le Fond de soutien aux territoires en difficulté. La municipalité financera un montant équivalent à 10%, soit une somme approximative de mille dollars (1 000\$).

i) ACHAT DE LUMIERES SOLAIRE CLIGNOTANTES – BOUEES DE VITESSE

Considérant que le Conseil municipal a déjà procédé à la mise en place de bouées indicatrices de vitesse pour informer les citoyens des limites de vitesse à respecter sur le Lac ;

Considérant que ces bouées ne sont pas munies de dispositif lumineux facilitant le repérage de leur présence par temps sombre ;

Considérant que ces bouées sont difficilement perceptibles et visibles le soir et la nuit ;

Considérant que la présence de ces bouées représente ainsi un danger de collision pour les plaisanciers ;

Considérant qu'il existe des lampes clignotantes alimentées à l'énergie solaire pouvant être facilement installées sur ces dites bouées ;

Considérant que le Conseil municipal a l'obligation d'assurer la sécurité de ses citoyens ;

Considérant qu'un montant de 2 700\$ a déjà été prévu au budget 2010,

Il est proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu l'unanimité des conseillers :

CM 2010.05.86

DE mandater Madame Luce Bergeron, directrice générale, à procéder à l'achat et à l'installation de 40 lumières jaunes et 20 lumières blanches clignotantes à énergie solaire, au montant approximatif de 1 500\$.

j) ACHAT DE 10 TÉLÉAVERTISSEURS NUMÉRIQUES

Considérant que le Conseil municipal a déjà procédé à l'achat d'un certain nombre de téléavertisseurs conventionnelles pour son système de communication en cas d'urgence ou d'incendie pour protéger les résidents localisés sur la rive du lac ;

Considérant qu'une nouvelle technologie alphanumérique favoriserait davantage l'efficacité des communications en cas d'urgence ;

Considérant que certains de nos appareils sont défectueux

Considérant qu'un montant de 1 000\$ a été inscrit au budget 2010 ;

Il est proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.05.87

DE mandater Madame Luce Bergeron, directrice générale, à procéder à l'achat de 10 nouveaux téléavertisseurs de type alphanumérique pour un montant global de 1 466,70\$. L'achat d'étuis de protection sera effectué également.

k) ACHAT BOUÉES DE VITESSE

Considérant que le Conseil municipal estime très important le principe de protéger la rive et la bande riveraine de ses plans d'eau ;

Considérant que l'intensité et l'amplitude des vagues engendrées par le déplacement des embarcations sont un facteur d'érosions considérable ;

Considérant que plus la vitesse de déplacement des embarcations est grande, plus l'énergie associée aux vagues est importante et par voie de conséquence dommageable à la rive ;

Considérant que le Conseil municipal a déjà convenu avec le gouvernement du Canada d'une réglementation relative à la vitesse de déplacement des embarcations sur le lac des Seize-Îles ;

Considérant que les bouées de vitesse sont un des moyens conventionnels pour afficher la vitesse permise aux différents endroits sur le lac des Seize-Îles ;

Considérant qu'un montant de 3 000\$ a été prévu au budget 2010,

Il est proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.05.88

DE mandater la directrice générale, Luce Bergeron à faire l'achat de quatre (4) bouées de vitesse pour un montant 1 746,85\$, transport en sus, tel que mentionné dans la soumission numéro 121793 de Aquam spécialiste aquatique inc..

l) DESCRIPTION TECHNIQUE- partie de lot / Parc John Prince

Considérant que suite à la localisation et au piquetage de l'immeuble situé au 47 rue de l'Église, préparé par Sylvie Filion, arpenteuse-géomètre, une minime partie du terrain de balle empiète sur la propriété de monsieur Marcel McDonald ;

Considérant que le conseil municipal désire régulariser cette situation ;

Il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.05.89

DE mandater la directrice générale, Luce Bergeron à faire préparer une description technique de la partie de terrain par Sylvie Filion, arpenteuse-géomètre au montant de 290\$, taxes en sus.

m) BARRAGE SUD- Fonds de diversification

Considérant que le Conseil municipal désire faire effectuer la réfection du barrage au Sud ;

Considérant que nous avons reçu deux soumissions pour la préparation des plans et devis pour le barrage ;

Considérant que le Fond de soutien aux territoires en difficulté finance des rapports d'études de projet à réaliser ;

Il est proposé par le conseiller George Calder et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.05.90

DE mandater la directrice générale, Luce Bergeron à compléter et signer les formulaires requis pour déposer une demande de financement pour le barrage Sud dans le Fond de soutien aux territoires en difficulté pour au montant de 10 000\$. La municipalité financera un montant équivalent à 10%, soit une somme approximative de mille dollars (1 000\$).

6. COMMUNIQUÉ DE CORRESPONDANCE

**a) FINANCEMENT DE LA COLLECTE sélective municipale
et future politique de gestion des matières résiduelles**

Attendu que les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

Attendu que le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

Attendu que les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

Attendu que le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

Attendu que le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

Attendu que la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargi les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

Attendu que le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

Attendu que le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

Attendu que, dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

Il est proposé par le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.05.91

QUE les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;

QUE le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;

QUE cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, monsieur David Whissel, député de la circonscription d'Argenteuil.

7. QUESTIONS DIVERSES

a) COLLOQUE DU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Considérant que le Colloque du Carrefour Action municipale et Famille se tiendra les 4 et 5 juin 2010, à Laval ;

Considérant que le thème de ce colloque «une communauté pour tous les âges» offre une occasion exceptionnelle de rapprochement entre les générations ;

Considérant que tarif d'inscription avant le 11 mai est de 282,19\$ et comprend les activités et les repas ;

Il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.05.92

DE mandater madame Françoise Tassé, conseillère et responsable de la famille et des aînées auprès de Carrefour Action municipale et Famille, à participer à ce colloque. Les frais d'inscription de 282,19\$ seront transmis à l'ordre du Carrefour Action municipale et Famille. Les frais de déplacement et d'hébergement, s'il y a lieu, seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

b) FORMATION ADMQ – LOI 76

Considérant que l'Association des Directeurs municipaux du Québec offre une formation concernant La gestion et l'octroi des contrats municipaux : Les suites du Projet de Loi 76 ;

Considérant qu'il est indispensable de former ses employés aux nouvelles normes d'attribution des Contrats des organismes municipaux qui seront disponibles sur le site internet de la municipalité;

Considérant le montant d'inscription est de 185\$ par participant;

Il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.05.93

D'AUTORISER la directrice générale Luce Bergeron et son adjointe Christiane Lamont à participer à cette formation le 16 juin, 2010 à Val-David.
DE transmettre un chèque de 417,64 taxes incluses à l'ordre de l'Association des Directeurs municipaux du Québec. Les frais de déplacements seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

C) CONGRÈS 2010 – F.Q.M.

Considérant que le congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités se tiendra les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2010, au Centre des congrès à Québec ;

Considérant qu'il serait pertinent qu'un(e) élu(e) participe à cet événement ;

Il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.05.94

D'AUTORISER la directrice générale, Luce Bergeron à transmettre un chèque de 535\$, taxes en sus, à l'ordre de la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'inscription de la conseillère madame France Robillard Pariseau afin de participer au congrès 2010. Les frais d'hébergement, de repas et de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

d) LOCATION DE LOCAUX AUX ORGANISMES

Considérant que les organismes municipaux ont le privilège d'utiliser des locaux dans le centre Marcel-Tassé, à titre gracieux;

Considérant que la municipalité a la responsabilité d'assumer le contrôle et la gestion ses locaux;

Il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.05.95

QUE le président ou le représentant de chacun des organismes locaux soit nommé par résolution pour signer un contrat de location avec la municipalité et ce à titre gracieux, pour une période d'un an, renouvelable annuellement.

e) FOURNITURE ET INSTALLATION DE VITRES BRISÉES au centre Marcel-Tassé

Considérant que le conseil municipal désire faire réparer les vitres brisées au Centre Marcel-Tassé;

Considérant que depuis le remplacement des fenêtres vers 1993, plusieurs vitres ont été brisées ;

Considérant que les vitres brisées n'ont jamais été remplacé;

Considérant que nous avons demandé et reçu un estimé de Vitrierie Lapierre;

Il est proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2010.05.96

DE retenir les services de Vitrierie Lapierre pour remplacer toutes les vitres brisées au montant de 2 593,45\$ taxes incluses au Centre Marcel-Tassé.

8. RAPPORT DU MAIRE

Le maire Luc Lamond informe les membres du conseil et le public sur divers sujet.

9. PAROLE AUX CITOYENS

La parole est donnée aux citoyens.

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur une proposition du conseiller George Calder et résolu à l'unanimité des conseiller :

CM 2010.05.97

De lever la séance ordinaire, il était 20h17

Luc Lamond
Maire

Luce Bergeron
Directrice générale